



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Droit d'asile

Question écrite n° 50756

Texte de la question

Au moment où un coup d'Etat militaire a renversé le président de la République haïtienne régulièrement élu, M Jean-Claude Boulard attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la présence sur le territoire français de Jean-Claude Duvalier. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour s'assurer que Jean-Claude Duvalier n'utilise pas le droit d'asile qui lui a été accordé pour contribuer à la déstabilisation de la démocratie à Haïti.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation de M Jean-Claude Duvalier. Il convient en premier lieu de rappeler que M Duvalier ne s'est pas vu reconnaître le bénéfice du statut de réfugié politique en France et qu'il n'y jouit donc d'aucune protection particulière. Les activités de M Duvalier sont telles qu'elles ne portent pas atteinte à l'ordre public en France et qu'elles n'ont pas fait l'objet d'observations particulières du Gouvernement légitime haïtien.

Données clés

Auteur : [M. Boulard Jean-Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50756

Rubrique : Etrangers

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4857